Ministère
de l'Immigration
et de l'Intégration
Québec

Accès à l'information et relations avec la clientèle

PAR COURRIEL

Le 4 novembre 2026

N/Réf.: 32140
Objet : Demande d'accès aux documents - décision

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 21 octobre 2026 et visant à obtenir :

Concernant le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) depuis son ouverture.

1. *Le nombre total de Certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés à ce jour;*
2. *La ventilation de ces CSQ délivrés par volet de sélection (Volet 1, Volet 2, Volet 3 et Volet 4).*

À cet égard, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « Loi sur l'accès ») prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès (en annexe), certains renseignements sont protégés, et ce, afin d'éviter d'identifier directement ou indirectement des personnes.

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
Ministère de l'Immigration et de l'Intégration
1200 boul. Saint-Laurent, 7e étage, bureau 7.200
Montréal (Québec) H2X 0C9
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

Tableau 1

Nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), ventilé par année et mois de délivrance, du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2026

Indicateur	2025						2026									TOTAL AJUSTÉ [1]
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	
Volet 1 - Haute qualification et compétences spécialisées	0	0	0	0	0	0	x	x	33	68	115	282	510	613	1 105	**2 748**
Volet 2 - Compétences intermédiaires et manuelles	0	0	0	0	0	0	0	8	18	60	106	163	280	433	403	**1 470**
Volet 3 - Professions réglementées	0	0	0	0	0	0	0	x	x	34	43	177	766	661	1 140	**2 832**
Volet 4 - Talents d'exception	0	0	0	0	0	0	x	x	x	6	0	11	70	26	19	**142**
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5**	**36**	**69**	**168**	**264**	**633**	**1 626**	**1 733**	**2 667**	**7 192**

Notes:

1. Le total peut différer de la somme des données mensuelles, puisque les données mensuelles sont « figées » afin d'être stabilisées et cohérentes à des fins d'analyse. Le « total ajusté » présente, pour sa part, le total obtenu au moment de l'extraction des données, incluant des ajustements apportés aux paramètres d'extraction depuis le mois de mai 2026.

2. Données opérationnelles au 30 septembre 2026, sujettes à modification.

3. Afin d''éviter toute possibilité d'identification des personnes, les données inférieures à 5 et celles permettant de les déduire ont été remplacées par le symbole « X ».

Source :
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et l'information de gestion.